

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 23 janvier 2017**  
~~~~~

AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDIT DE PAIEMENT N° I
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 janvier 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Christian VILLOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Mme Nicole MORERE, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations :

Mme Agnès CONSTANT à Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Chantal COMBACAL à Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Isabelle ALIAGA à M. Louis VILLARET

Excusés :

M. Gérard CABELLO, Madame Evelyne GELLY, Mme Florence QUINONERO

Absents :

M. René GOMEZ, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, M. Bernard GOUZIN

Quorum : 23	Présents : 32	Votants : 36	Pour 36 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU les articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, dans le cadre de son programme local de l'Habitat, a défini diverses actions en faveur de la diversification de l'offre de logements sur le territoire,

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans les orientations et objectifs suivants du Projet de Territoire :

- Orientation n° 3: « S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré »,
- Objectif stratégique n°9 : « Planifier et maîtriser le développement urbain »,

CONSIDERANT que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la Communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'une autorisation de programme de plan,

CONSIDERANT que cette autorisation de programme est présentée dans le tableau ci-dessous avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n° I d'un montant total de 4 152 584€ pour le Programme Local de l'Habitat sur la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Aide à la réhabilitation de logements communaux (fonds de concours aux communes et bailleurs sociaux):

o Coût total : 1 266 682€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Programme de réhabilitation d'îlots dégradés en cœur de village « Rénovissime » (frais d'animation et fonds de concours aux propriétaires):

o Coût total : 1 803 465€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Révision PLH (frais d'études pour l'élaboration du nouveau PLH):
 - o Coût total : 89 437€
 - o Financement prévu par autofinancement/emprunts
 - Aménagement d'une aire pour les gens du voyage (acquisition foncière, études et travaux):
 - o Coût total : 993 000€
 - o Financement prévu à 30% par subventions et autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme :

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	CP 2017 avec RAR	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Aides à la réhabilitation des logements communaux (opé1054)	1 266 682	40 000	362 682	216 000	216 000	216 000	216 000	0
Animations et aides Rénovissime (opé1055)	1 803 465	222 635	556 830	256 000	256 000	256 000	256 000	0
Révision du PLH (opé1069)	89 437	72 434	17 003					0
Aménagement aire des gens du voyage (opé1081)	993 000		40 000	585 000	368 000			255 919
Total	4 152 584	335 069	976 515	1 057 000	840 000	472 000	472 000	255 919

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 1414 le 24/01/17
 Publication le 24/01/17
 Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
 Gignac, le 24/01/17
 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20170123-lmc195646-DE-1-1
 Le Président de la communauté de communes
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

